

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1498

53 – MAYENNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL

Ventes et cessions

343 687 356 RCS Laval.

ANJOU DIFFUSION.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 100000.00 EUR.

Adresse : Zone Industrielle de la Pépinière -, Rue de la Pépinière, 53400 Craon.

Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.

Commentaires : PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF Société apporteuse: Dénomination : ITAL EXPRESS Forme juridique : société par actions simplifiée Capital : 1 524 000 euros Siège social : rue de l'Ilet – 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Châlons-en-Champagne sous le numéro 302 543 954. Société bénéficiaire: Dénomination : ANJOU DIFFUSION Forme Juridique : société par actions simplifiée Capital : 100 000 euros Siège social : Zone Industrielle de la Pépinière – Rue de la Pépinière – 53400 Craon, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro 343 687 356. Actif apporté : 455 520 euros. Passif pris en charge : 309 311 euros Actif net apporté : 146 209 euros Rapport d'échange : En rémunération de l'apport, la société ANJOU DIFFUSION augmentera son capital social de 4 600 euros par création de 92 actions nouvelles de 50 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, attribuées à la société apporteuse. Le rapport d'échange s'établit comme suit : 92 actions nouvelles de la société ANJOU DIFFUSION seront attribuées à la société ITAL EXPRESS en rémunération de l'apport. L'opération est placée sous le régime juridique des scissions, conformément aux articles L.236-20 à L.236-30 du Code de commerce, et relève de la procédure simplifiée prévue à l'article L.236-28 du même Code. Prime d'Apport : 141 609 euros Date d'effet : L'apport prendra effet à sa date de réalisation définitive et aura un effet comptable et fiscal rétroactif au 1er janvier 2026. Date du projet : 5 août 2026. Date et lieu des dépôts au registre du commerce et des sociétés Le projet d'apport partiel d'actif a été déposé : -Au greffe du tribunal de commerce de Châlons-en-Champagne pour la société ITAL EXPRESS, le 06/08/2026 ; -Au greffe du tribunal de commerce de Laval pour la société ANJOU DIFFUSION, le 06/08/2026..